



CES/AC.44/11
13 février 1986

Original: ANGLAIS et
FRANCAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE et
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE
CONFERENCE DES STATISTICIENS EUROPEENS

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Réunion sur les statistiques culturelles
(17-20 March 1986)

LE CADRE DE L'UNESCO POUR LES STATISTIQUES CULTURELLES (CSC)

Préparé par

l'Office des Statistiques, Unesco

PARTIE I

Historique

1. Le concept d'un cadre cohérent pour les statistiques culturelles fut proposé dans une des recommandations de la Conférence des Ministres européens de la Culture, qui fut organisée par l'Unesco à Helsinki en 1972.

2. Les premières suggestions concrètes pour l'élaboration de ce cadre furent faites deux ans plus tard à la première réunion du Groupe de travail commun Unesco/CEE sur les statistiques culturelles (Genève, septembre 1974). Il a été décidé à cette réunion que la mise au point d'un cadre pour les statistiques culturelles devrait avoir les trois caractéristiques principales suivantes:

- "(a) ce cadre devrait être un ensemble intégré, portant sur les aspects tant économiques que sociaux des phénomènes culturels, par exemple sur la production, la distribution, la consommation et la demande de biens et de services culturels;
- (b) il devrait être logique et reposer sur des principes permettant de le rattacher aux systèmes statistiques connexes (système de statistiques sociales et démographiques, systèmes de comptes et bilans nationaux, et, par la suite, système de statistiques de l'environnement;
- (c) il devrait servir pour la planification, la direction et l'étude des activités relatives aux politiques culturelles, et, par conséquent, porter sur tous les phénomènes présentant de l'importance dans ce domaine."

3. Une première tentative de mise au point d'un cadre de ce genre n'a été possible que quatre ans environ après la formulation de cette recommandation, c'est-à-dire au moment où, à l'Unesco, la Division des statistiques relatives à la culture et à la communication a été au complet. Entre-temps, l'Unesco s'était engagée dans une longue

et difficile entreprise de normalisation internationale des statistiques relatives (a) aux domaines dans lesquels elle rassemblait des données depuis un certain nombre d'années, mais où l'absence d'accord sur la terminologie et le manque d'harmonisation des concepts rendaient les comparaisons internationales très hasardeuses (comme dans le cas de la radio et de la télévision), (b) à de nouveaux domaines, comme le financement des activités culturelles par les pouvoirs publics.

4. En 1978, le premier projet d'une "Etude préliminaire de l'objet et du champ d'application d'un cadre pour les statistiques culturelles" a été établi. Il a été envoyé pour observations à un certain nombre d'institutions internationales, et sur la base de ces observations ainsi que de discussions internes, on a élaboré un projet définitif (1) qui a été le thème principal des débats qui ont eu lieu à Genève en 1979, pendant la deuxième réunion du Groupe de travail commun Unesco/CEE sur les statistiques culturelles. A cette réunion furent approuvés les éléments du cadre relatif à l'objet et au champ d'application du cadre, de même que la méthodologie proposée à l'effet de considérer la collecte de ces statistiques relatives à la fois aux catégories culturelles retenues de même qu'aux fonctions suivantes: création/production, transmission/diffusion, réception/consommation, enregistrement/préservation et participation.

5. En décembre 1979 a eu lieu à Vienne une réunion d'experts de l'Unesco sur les statistiques et indicateurs culturels qui a examiné plus en détail les concepts sous-jacents au Cadre proposé et qui a approuvé la recommandation faite par le Groupe de travail commun Unesco/CEE à l'effet de créer un groupe d'étude qui serait chargé d'étudier tous les aspects méthodologiques et pratiques de ce cadre, conçu comme une double classification comprenant à la fois les catégories culturelles retenues et les fonctions mentionnées au paragraphe précédent, cela dans la mesure de la pertinence de ces fonctions relative à ces catégories culturelles.

(1) Unesco, CES/AC.44/8, 0 mars 1979.

6. La recommandation faite à Vienne pour la création des groupes d'études en commun afin d'étudier plus en détail, chacun un maximum de deux catégories, a conduit à la création de six de ces groupes. Ces groupes d'études, qui comprennent des représentants de quatre ou cinq pays chacun, ont été presque entièrement financés par ces pays. Dans le courant de cette recherche menée au niveau de chacun de ces pays, un nombre de réunions de ces groupes ont eu lieu dans les capitales des divers pays participants. Les participants ont assumé leurs frais de déplacement et le pays hôte leurs frais de séjour.

7. Les Catégories culturelles

Le Cadre de l'Unesco pour les Statistiques Culturelles (CSC) a proposé à l'origine une liste préliminaire de dix "catégories" culturelles, numérotées de 0 à 9, comme suit:

- Catégorie 0 - Patrimoine culturel
- Catégorie 1 - Imprimés et littérature
- Catégorie 2 - Musique
- Catégorie 3 - Arts d'exécution et d'interprétation
- Catégorie 4 - Arts plastiques et peinture
- Catégorie 5 - Cinéma et photographie
- Catégorie 6 - Radiodiffusion et télévision
- Catégorie 7 - Activités socio-culturelles
- Catégorie 8 - Sports et jeux
- Catégorie 9 - Nature et environnement.

8. L'annexe 1 à ce présent document comporte un tableau récapitulatif des dates des réunions qui ont eu lieu, réunions des groupes d'études en commun (avec les pays participants) et du Groupe de travail de l'Unesco financé par le programme régulier de l'Unesco. Ce Groupe de travail a coordonné la recherche effectuée principalement par les groupes d'études en commun.

9. Pendant ces années, le découpage initial par catégories a subi quelques modifications, rendues nécessaires par des facteurs tels que la parenté grandissante entre cinéma, films et télévision, par l'apparition du phénomène "video", alors qu'il a été estimé que la photographie,

d'abord associée au cinéma (Catégorie 5) présentait davantage d'affinités avec la Catégorie 4 "Arts plastiques et peinture". Cette dernière catégorie a donc été rebaptisée "Arts visuels" et inclut maintenant "Photographie".

10. La difficulté d'adopter une classification fonctionnelle uniforme pour toutes les catégories fut ressentie de plus en plus pendant cette recherche. La nécessité d'adopter une certaine flexibilité en la matière s'est peu à peu affirmée. Malgré cela, la classification fonctionnelle a soulevé des difficultés insurmontables pour une ou deux catégories culturelles qui ne pouvaient être forcées dans un "moule" fonctionnel sans susciter une accusation d'artificialité. Par exemple, certains aspects de "participation" concernant la catégorie "Activités socio-culturelles" demandaient à être mieux définis. Enfin, la classification fonctionnelle a été complètement abandonnée en ce qui concerne la Catégorie 7 "Activités socio-culturelles" qui, à la différence des autres catégories, a adopté sa propre classification. Les problèmes rencontrés ne furent pas seulement au niveau d'une ventilation des données statistiques par fonctions; ils en furent d'autres relatifs à l'identification et à la définition de sous-catégories à l'intérieur de la plupart des catégories culturelles retenues. Ces problèmes furent davantage exacerbés par des aspects tels que l'éducation et la formation qui suggéraient une troisième dimension aux matrices. Un autre problème, celui du chevauchement entre certaines des catégories, fut finalement résolu par l'adoption du principe selon lequel en raison de l'exhaustivité de l'information statistique présentée sous chaque catégorie, ce chevauchement était permmissible dans la mesure où aucune addition de quelque sorte que ce soit n'était envisagée pour l'ensemble du Cadre. Par exemple, sous "patrimoine muséologique" dans la Catégorie 0 "Patrimoine culturel", les données statistiques se référant à tous les musées seront présentées, sans qu'il soit interdit de retrouver les données se référant aux musées sur les sports dans la Catégorie 8 "Sports et jeux" sous la fonction "enregistrement/préservation".

11. Des arguments motivés furent avancés pour fondre en une seule catégorie les Catégories 2 "Musique" et 3 "Arts du spectacle", en vue des difficultés à séparer des éléments de données relatives au personnel et à l'équipement, aux dépenses publiques etc. pour les deux catégories. Une solution fut proposée et finalement acceptée à l'effet que les deux catégories conservent leur identité séparée et soient comprises dans une rubrique commune, avec une sous-catégorie "passerelle" groupant les données se référant aux deux dans "l'indivis".

12. La Recommandation de l'Unesco sur la normalisation internationale des statistiques relatives au financement public des activités culturelles, qui fut adoptée par la Conférence générale de l'Unesco à sa vingt-troisième session en 1980, fut basée sur les dix catégories culturelles du CSC, auxquelles fut ajoutée une autre catégorie qui ne fut pas strictement culturelle mais qui servit les besoins de la Recommandation. La Recommandation, à l'Annexe II, donne les dix catégories culturelles qu'elle utilise. Cependant, il n'était pas proposé que le choix de ces catégories et de leurs sous-catégories dans la Recommandation fixât une fois pour toutes la structure du CSC. La spécificité de la Recommandation et ses finalités ont exigé un découpage par sous-catégories et des fonctions qui ne seront pas les mêmes que ceux requis pour les objectifs plus larges du CSC. Si la Recommandation tira son inspiration du premier projet du CSC, elle ne se propose pas d'en définir le développement futur. Cependant, puisque la Recommandation ne sera pas caduque avant longtemps, grand soin a été pris pour ne pas introduire dans le CSC au cours de son élaboration des changements trop drastiques dans sa structure, ce qui pourrait créer la confusion chez ceux-là qui auront déjà commencé à collecter des données sur les dépenses publiques sur la base des dix premières catégories de la Recommandation. Ainsi lorsqu'aucune grande difficulté ne sera ressentie à détacher la "Photographie" de la Catégorie 5 pour la considérer en toute légitimité comme une sous-catégorie des "Arts visuels", il n'en irait pas de même lorsqu'on regrouperait sous une seule catégorie le nouveau concept

d'"Images en mouvement" pour comprendre la Radiodiffusion, télévisuelle et sonore, et le Cinéma, sans qu'aucune distinction ne soit faite entre ces médias. Dans la Recommandation les trois composantes du nouveau concept, i.e. radio, télévision et cinéma sont traitées séparément. Il est rappelé que ces trois composantes sont considérées à ce jour comme des médias séparés, dans l'administration et aussi même dans l'esprit du public des sociétés dites post-industrielles.

13. La structure du CSC qui est proposée et qui découle de la recherche menée ces dernières années est comme suit, en ce qui concerne le choix des catégories et des sous-catégories:

CATEGORIE 0 : PATRIMOINE CULTUREL

0.1 : Monuments historiques

0.2 : Patrimoine archéologique

0.3 : Patrimoine muséologique

0.4 : Patrimoine archivistique

0.5 : Autres formes de patrimoine culturel

CATEGORIE 1 : IMPRIMES ET LITTERATURE

1.1 : Livres et brochures

1.2 : Journaux et périodiques

1.3 : Services de bibliothèques

CATEGORIES 2 ET 3 : MUSIQUE ET ARTS DU SPECTACLE

2.1 : Musique (exécutions en public)

2.2 : Théâtre musical

3.1 : Théâtre

3.2 : Danse

3.3 : Autres arts du spectacle (cirque, pantomime, etc.)

2/3 : Enregistrements sonores et audiovisuels

- CATEGORIE 4 : ARTS VISUELS
- GROUPE A. 4.1 : Peinture
- 4.2 : Sculpture
- 4.3 : Arts graphiques
- 4.4 : Artisanat d'art (métiers d'art)
- 4.5 : Autres formes d'arts visuels
- GROUPE B. 4.6 : Photographie
- 4.6.1 : Photographie créative (artistique)
- 4.6.2 : Photographie (autres)

CATEGORIES 5 ET 6 : MEDIA AUDIO ET AUDIO-VISUELS

- CATEGORIE 5 : CINEMA ET PHOTOGRAPHIE *
- 5.1 : Cinéma
- 5.2 : Photographie *

CATEGORIE 6 : RADIO ET TELEVISION

- 6.1 : Radio
- 6.2 : Télévision
- 5/6 : Video

CATEGORIE 7 : ACTIVITES SOCIO-CULTURELLES

- 7.1 : Vie associative
- 7.2 : Etablissements polyvalents, pour des activités culturelles
- 7.3 : Pratiques socio-culturelles
- 7.3.1 : Pratiques individuelles
- 7.3.2 : Vie familiale
- 7.3.3 : Vie communautaire
- 7.4 : Données intercatégorielles

CATEGORIE 8 : SPORTS ET JEUX

* Photographie est assimilée aux Arts visuels - Catégorie 4.

- CATEGORIE 9 : ENVIRONNEMENT ET NATURE
- 9.1 : Environnement naturel
 - 9.2 : Environnement urbain (qualité de la vie dans le cadre urbain)

14. La sélection des catégories, et spécialement des sous-catégories contient une mesure d'arbitraire. L'approche pragmatique adoptée pour la sélection de ces domaines culturels, comme décrivant avec plus d'à-propos le paysage culturel d'un pays, comprenait la prise en compte des champs culturels qui furent les objets des politiques culturelles d'un nombre important de pays.

15. Au départ, par conséquent, il y avait la volonté de ne pas tomber dans le piège de chercher à définir la culture. Un chercheur plein de patience a relevé dans la littérature récente plus de cinq cents définitions de la culture. Il n'y eut pas non plus le désir de restreindre la culture dans les limites étroites de l'élitisme, qui réduit la culture aux beaux-arts et à la littérature, ou de l'étendre aussi largement que possible dans un contexte anthropologique. La sélection des catégories souligne la reconnaissance de la validité des deux concepts, tout en accordant une place de choix aux media qui pénètrent si profondément la vie socio-culturelle des sociétés modernes.

16. Le découpage du champ culturel en dix catégories, comme il apparaît au stade présent du développement du CSC, est le résultat de la recherche qui a été réalisée jusqu'à l'heure sous l'égide de l'Unesco. Grand soin a été pris pour inclure des statisticiens de même que des "culturologues" et des professionnels de la culture dans cette recherche, afin de trouver le juste milieu entre les données culturelles qu'on souhaiterait obtenir, et celles qui seront effectivement collectées avec une mesure satisfaisante de pertinence et de fiabilité. Le travail réalisé à ce jour ne préjuge pas de l'issue et n'anticipe pas les résultats des délibérations de la troisième réunion du groupe de travail mixte Unesco/CEE sur les statistiques culturelles.

17. Après qu'il soit élaboré davantage lors de la troisième réunion, le CSC sera proposé à l'essai et à l'adoption par les pays du groupe européen et de l'Amérique du Nord. Ce Cadre est conçu comme une composante du FSDS (le Cadre des Nations Unies pour les statistiques démographiques et sociales).

PARTIE II

La Partie II présente les tableaux qui montrent les relations entre d'une part les catégories et sous-catégories et d'autre part les fonctions, comme convenu à l'origine.

Pour la Catégorie 0, la fonction création/production a été considérée hors de propos.

Pour la Catégorie 7 "Activités socio-culturelles", l'approche fonctionnelle a été écartée. C'est la seule catégorie qui est traitée de façon différente des autres.

En ce qui concerne la participation, il a été parfois jugé nécessaire, en deux endroits parmi les fonctions, de la qualifier respectivement d'"active" et de "passive".

Sous-catégories	Enregistrement/Protection	Communication/Diffusion	Consommation	Participation
0.1 <u>Monuments historiques</u>	<p>Recensement des monuments historiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de monuments recensés - nombre de monuments protégés légalement - dépenses publiques et privées <p>Restauration et entretien</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de monuments effectivement entretenus et restaurés - dépenses publiques et privées - fonds international <p>Recherche</p> <ul style="list-style-type: none"> - dépenses publiques et privées pour la recherche scientifique - fonds international 	<p>Nombre de monuments qui font régulièrement l'objet d'une utilisation autre que la visite</p>	<p>Nombre d'entrées payantes et gratuites (estimation)</p> <p>Recettes des entrées</p> <p>Habitude de fréquentation (nombre de visites)</p> <p>Dépenses publiques par origine</p>	<p>Nombre d'associations d'amateurs et de volontaires</p> <p>Nombre de membres</p> <p>Habitude de fréquentation (temps passé)</p> <p>Dépenses publiques par origine</p>
0.2 <u>Patrimoine archéologique</u>	<p>Recensement des sites archéologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de sites recensés - nombre de sites protégés légalement - nombre d'opérations de fouilles en cours pendant l'année - nombre d'opérations de fouilles en cours sur sites protégés légalement - dépenses publiques et privées pour les fouilles - dépenses publiques et privées pour la recherche scientifique 	<p>N.B. Le groupe convient de supprimer la fonction communication/diffusion pour le patrimoine archéologique vu la difficulté d'obtenir des statistiques sur des opérations d'utilisation et de promotion</p>	<p>Nombre d'entrées payantes et gratuites (estimation)</p> <p>Recettes des entrées</p> <p>Habitude de fréquentation (nombre de visites)</p>	<p>Nombre d'associations d'amateurs et de volontaires</p> <p>Nombre de membres</p> <p>Modalités de participation (temps passé)</p> <p>Dépenses publiques par origine</p>
0.3 <u>Patrimoine muséologique</u>	<p>Recensement des musées</p> <ul style="list-style-type: none"> - total - par statut (musées nationaux, autres musées publics, musées privés) (selon la définition ICOM adoptée par l'Unesco, questionnaire "Statistiques relatives aux musées et aux institutions assimilées") - par type de collection (définitions Unesco questionnaire, catégories (a) à (i)) - dépenses publiques et privées 	<p>Nombre d'expositions temporaires: total, itinérante/nationale</p> <p>Nombre de musées disposant de services éducatifs</p> <p>Montant de ventes d'objets liés aux collections des musées</p>	<p>Nombre d'entrées payantes et gratuites (estimation)</p> <p>Nombre d'entrées payantes et gratuites aux expositions temporaires</p> <p>Nombre de groupes de visites utilisant les services éducatifs: total; dont scolaires</p> <p>Habitude de fréquentation (nombre de visites)</p> <p>Recettes des entrées payantes: totales, dont recettes des expositions temporaires</p>	<p>Nombre d'associations d'amateurs et de volontaires</p> <p>Nombre de membres</p> <p>Habitude de fréquentation (temps passé)</p> <p>Dépenses publiques par origine</p>
0.4 <u>Patrimoine archivistique</u>	<p>Nombre de centres d'archives générales et de leurs dépôts: total</p> <p>Dont national, régional, local</p> <p>Nombre d'archives spécialisées (publiques et privées) transférées aux centres ou dépôts d'archives générales et au niveau national, régional, local</p> <p>Importance et constitution des fonds (mètres linéaires)</p> <p>Dépenses publiques et privées</p>	<p>Nombre d'expositions temporaires</p>	<p>Nombre d'entrées</p> <p>Nombre d'entrées payantes et gratuites aux expositions temporaires</p> <p>Nombre de cartes de lecteurs</p> <p>Nombre d'objets et documents consultés: total, par type</p> <p>Nombre de photocopies</p>	<p>Nombre d'associations d'amateurs et de volontaires</p> <p>Nombre de membres</p>
0.5 <u>Autres formes de patrimoine culturel</u>	<p>Il est convenu que certaines activités relèvent effectivement de la sous-catégorie 0.3 ou de la sous-catégorie 0.4. Toutefois la souplesse de la structure du CSC et la possibilité de reprendre sous des rubriques différentes les mêmes données, permet de conserver cette sous-catégorie. L'harmonisation du CSC avec la Recommandation concernant la normalisation internationale des statistiques relatives au financement public des activités culturelles conduit à modifier l'intitulé initialement prévu ('Patrimoine socio-culturel' devient 'Autres formes de patrimoine culturel').</p>			

NOTES

La classification fonctionnelle du CSC commence avec la Création/Production. Cependant, pour cette catégorie, au terme de longues discussions sur l'opportunité d'inclure cette fonction, il a été décidé de la remplacer par Enregistrement/Protection.

Le 'nombre d'employés', en particulier pour la fonction Enregistrement/Protection, devrait être inclus dans chaque sous-catégorie.

Sous-catégories	Création/Production	Communication/Diffusion	Réception/Consommation	Enregistrement/Conservation/Protection	Participation
1.1 <u>Livres et brochures</u>	<p><u>Création (1)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - aide de l'Etat aux auteurs et traducteurs <p><u>Production</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre d'éditeurs - nombre de titres: total, par genre (2), première édition et réédition (catégories CDU) - nombre d'exemplaires: total, par genre, première édition et réédition (catégories CDU) - nombre de traductions - chiffre d'affaires des éditeurs: total - commerce extérieur (3) en valeur: importation et exportation - personnel des éditeurs - aide de l'Etat aux éditeurs 	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de points de vente: total, par type - montant des ventes: total, par type - personnels des points de vente 	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de livres achetés par les consommateurs - dépenses totales (achats des livres par les consommateurs) - modalités et fréquence d'achat - fréquence, temps passé et modalités de lecture (acheter, emprunter) 	<p><u>Conservation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - voir: sous-catégorie 1.3 Bibliothèques, et sous-catégorie 0.4 Patrimoine archivistique 	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de clubs de lecteurs - nombre de membres - nombre d'associations d'auteurs et de centres d'auteurs - nombre de membres
1.2 <u>Journaux et périodiques</u>	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'éditeurs - nombre de titres de journaux et de périodiques (par genre pour les périodiques) - tirage des journaux et des périodiques (par genre pour les périodiques) - chiffre d'affaires des éditeurs: total, recettes des ventes, des abonnements et de la publicité - commerce extérieur en valeur: importation et exportation - personnel des éditeurs - aide directe à la presse, autres formes d'aide à la presse 	<ul style="list-style-type: none"> - montant des ventes: total, par type (journaux, périodiques) 	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'exemplaires achetés: total, dont par abonnement - fréquence, temps passé, nombre de titres lus et modalités de lecture 	<p><u>Enregistrement/Protection</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - voir Bibliothèques 1.3 - voir Archives 0.4 	
1.3 <u>Services de bibliothèques</u>	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de bibliothèques: total, par unités administratives, par point de desserte, par type (statique et mobile) - état des fonds: en titres, en volumes, en mètre/rayonnage: total, par genre de collection - accroissement annuel des fonds: idem - personnel des bibliothèques (nombre) - financement public - financement privé 	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'expositions de livres - nombre de bibliothèques qui organisent des activités pour un public particulier (heure du conte, débats, visites guidées, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'utilisateurs (ou lecteurs inscrits): total, dont adultes/enfants, payantes et non-payantes - nombre de prêts à domicile: total, si possible subdivisés en fiction/non fiction, et adultes/enfants; "autres documents" si possible subdivisés en périodiques, manuscrits, microformes, documents audiovisuels, autres - nombre de bibliothèques offrant un service d'interrogation de banques de données - nombre de bibliothèques offrant un service de photocopies 	<p><u>Conservation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - montant des dépenses de restauration pour les bibliothèques nationales, les bibliothèques d'universités et les bibliothèques spécialisées 	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'associations (autour des bibliothèques) - nombre de membres - nombre de membres du personnel bénévole - dépenses publiques (subvention) pour les associations

NOTES

LIVRES ET BROCHURES

- (1) Pour la fonction "Création" par manque de statistiques disponibles, aucune information concernant la rémunération des auteurs (en particulier les droits d'auteurs) et le nombre de manuscrits n'a été retenue.
- (2) Pour la répartition par genre de livre on se réfère à la dernière recommandation de l'Unesco concernant la production de livres et de périodiques.
- (3) On inclut le commerce extérieur dans la fonction "Production" pour rassembler sous cette fonction les données économiques globales.

JOURNAUX ET PERIODIQUES

Il est décidé de subdiviser la sous-catégorie 1.2 en deux groupes conformément à la recommandation de l'Unesco sur la production de livres et périodiques:

- journaux (quotidiens et non-quotidiens)
- périodiques: destinés au grand public (y compris les hebdomadaires) destinés à un public spécifique.

On a supprimé les fonctions "Création" et "Participation" par manque de données pertinentes ou statistiques disponibles.

Pour la répartition par genre de journal et périodique on se réfère à la dernière recommandation de l'Unesco concernant la production des livres et périodiques.

SERVICES DE BIBLIOTHEQUES

Le groupe considère dans la sous-catégorie "Bibliothèques" six groupes selon la Recommandation de l'Unesco concernant la normalisation internationale des statistiques relatives aux bibliothèques:

- bibliothèques nationales
- bibliothèques d'établissements d'enseignement supérieur
- autres bibliothèques importantes non spécialisées
- bibliothèques scolaires
- bibliothèques spécialisées
- bibliothèques publiques (ou populaires).

CATEGORIES 2 ET 3

MUSIQUE ET ARTS DU SPECTACLE

Sous-catégories	A. Création/production	B. Transmission/ Diffusion	C. Réception/ Consommation	D. Enregistrement/ Conservation	E. Participation
2.1 <u>Musique</u> (exécutions en public)	<p>Nombre de compositeurs vivants</p> <ul style="list-style-type: none"> - par genre musical (1) <p>Nombre d'ensembles instrumentaux et vocaux professionnels (3)</p> <ul style="list-style-type: none"> - par type d'ensemble (3) <p>Nombre d'ensembles instrumentaux et vocaux amateurs</p> <p>Nombre de personnes appartenant à un ensemble instrumental et vocal amateur</p>	<p>Nombre d'exécutions en public d'oeuvres musicales par des ensembles professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - par type d'ensemble (3) - par genre musical (1) - par type et lieu d'exécution (2) <p>Nombre d'exécutions en public données à l'étranger et nombre d'exécutions en public par des ensembles étrangers</p> <p>Nombre d'exécutions en public données par des ensembles instrumentaux et vocaux amateurs</p>	<p>Nombre de personnes ayant assisté à des exécutions en public d'oeuvres musicales par des ensembles professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - par type d'ensemble (3) - par genre musical (1) <p>Pourcentage de la population ayant assisté à des exécutions en public d'oeuvres musicales</p> <ul style="list-style-type: none"> - par genre musical (1) 		<p>Pourcentage de la population chantant ou/et jouant un instrument</p> <ul style="list-style-type: none"> - par type d'instrument
2.2 <u>Théâtre musical</u>	<p>Nombre de troupes professionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - par type de statut (public ou non) - par genre de théâtre musical (1) <p>Nombre de spectacles différents présentés</p> <ul style="list-style-type: none"> - par genre de théâtre musical (1) <p>Dont nombre de créations</p> <ul style="list-style-type: none"> - par genre de théâtre musical 	<p>Nombre de représentations par des troupes professionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - par genre de théâtre musical (1) <p>Nombre de représentations données à l'étranger par des troupes professionnelles et de représentations données par des troupes étrangères professionnelles</p>	<p>Nombre de personnes ayant assisté à des représentations données par des troupes professionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - par genre de théâtre musical (1) <p>Pourcentage de la population assistant à des spectacles de théâtre musical donnés par des troupes professionnelles</p>		
3.1 <u>Théâtre</u>	<p>Nombre d'auteurs dramatiques vivants</p> <p>Nombre de groupes dramatiques professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - par titre de statut (public ou non) <p>Nombre d'oeuvres dramatiques (titres)</p> <ul style="list-style-type: none"> - par auteurs (nationaux/étrangers) <p>Dont nombre de nouvelles créations dramatiques (titres)</p> <ul style="list-style-type: none"> - par auteurs (nationaux/étrangers) <p>Nombre de groupes dramatiques amateurs</p> <p>Nombre de personnes appartenant à un groupe dramatique amateur</p>	<p>Nombre de représentations données par des groupes dramatiques professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - par auteurs (nationaux/étrangers) <p>Dont nombre de représentations organisées spécialement à l'intention des enfants et des jeunes</p> <p>Nombre de représentations données à l'étranger par des groupes professionnels et nombre de représentations données par des groupes professionnels étrangers</p> <p>Nombre de représentations publiques données par des groupes dramatiques amateur</p>	<p>Nombre de personnes ayant assisté à des représentations données par des groupes dramatiques professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - par auteurs (nationaux/étrangers) <p>Dont nombre de personnes ayant assisté à des représentations organisées spécialement à l'intention des enfants et des jeunes</p> <p>Pourcentage de la population ayant assisté à des représentations données par des groupes dramatiques professionnels</p>		<p>Pourcentage de la population ayant participé à des activités de théâtre amateur</p>
3.2 <u>Danse</u>	<p>Nombre de groupes de danse professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - par type de statut (public ou non) - par genre de danse (1) <p>Nombre de spectacles de danse exécutés (titres)</p> <ul style="list-style-type: none"> - par genre de danse (1) <p>Nombre de groupes de danse amateurs</p> <p>Nombre de personnes appartenant à un groupe de danse amateur</p>	<p>Nombre de représentations données par des groupes de danse professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - par genre de danse (1) <p>Nombre de représentations données à l'étranger par des groupes professionnels et nombre de représentations données par des groupes professionnels étrangers</p> <p>Nombre de personnes appartenant à un groupe de danse amateur</p> <p>Nombre de représentations de spectacles de danse données par des groupes amateurs</p>	<p>Nombre de personnes ayant assisté à des représentations de spectacles de danse données par des groupes professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - par genre de danse (1) 		<p>Pourcentage de la population participant à des activités de danse amateur</p>
3.3 <u>Autres arts du spectacle</u>	<p>Nombre de personnes appartenant à un groupe professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - par genre (1) 	<p>Nombre de représentations données par des groupes professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - par genre (1) 	<p>Nombre de personnes ayant assisté à des représentations données par des groupes professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - par genre (1) 		
2 et 3 <u>Points communs</u> Enregistrements sonores et audiovisuels	<p>Nombre d'artistes professionnels en musique et dans les autres arts du spectacle</p> <ul style="list-style-type: none"> - par catégorie d'artistes (1) <p>Instruments de musique</p> <p>Oeuvres musicales éditées sur support papier</p> <p>Nombre de titres de disques et de bandes préenregistrées</p> <ul style="list-style-type: none"> - par catégorie (nouveaux enregistrements/rééditions) - par type (1) - par genre musical (2) - par nombre d'exemplaires 	<p>Nombre de locaux et d'autres installations, pour l'exécution d'oeuvres musicales et la représentation d'autres types de spectacle</p> <ul style="list-style-type: none"> - par type de locaux (2) <p>Nombre de festival (1)</p> <p>Nombre d'unités de disques et de bandes préenregistrées vendues</p> <ul style="list-style-type: none"> - par catégorie (nouveaux enregistrements/rééditions) - par type (1) - par genre musical (2) <p>Nombre de bandes vierges vendues</p>	<p>Nombre de personnes ayant assisté à un festival</p> <ul style="list-style-type: none"> - par type de festival (3) <p>Dépenses annuelles des ménages pour la musique et les autres arts du spectacle</p> <p>Pourcentage des ménages équipés d'un tourne-disque et d'un magnétophone</p> <p>Nombre de disques et de bandes préenregistrées par ménage</p> <p>Nombre d'heures hebdomadaires consacrées à l'audition d'oeuvres musicales au foyer</p> <ul style="list-style-type: none"> - par source d'écoute - par genre musical (2) <p>Dépenses annuelles des ménages pour l'achat de disques et de bandes préenregistrées</p>	<p>Conservation en archives des oeuvres musicales et des autres formes d'art du spectacle</p> <p>Nombre d'archives phonographiques</p> <p>Nombre de titres de disques et de bandes préenregistrées archivés</p> <ul style="list-style-type: none"> - par année de l'enregistrement des droits d'auteur - par type (1) - par genre musical (2) 	<p>Associations d'artistes</p>

NOTES

2.1 MUSIQUE (EXECUTIONS EN PUBLIC)

- (1) Genre musical
 - a. Musique classique (sérieuse)
 - b. Musique légère
 - c. Musique populaire (rock, jazz, etc.)
 - d. Musique folklorique.
- (2) Lieu d'exécution
 - a. Lieu où est basé l'ensemble
 - b. Autres lieux dans le pays.
- (3) Type d'ensemble
 - A. Ensemble instrumental
 - a. Orchestre (concert, théâtre, etc.)
 - b. Ensemble de chambre
 - c. Orchestre fanfare (orchestre militaire, orchestre d'entreprise, fanfare de sapeurs-pompiers, etc.)
 - d. Ensemble de jazz
 - e. Ensemble de musique légère ou de variétés
 - f. Groupe de musique rock et pop
 - g. Groupe de musique folklorique
 - B. Ensemble vocal
 - a. Grande chorale (concert, opéra, etc.)
 - b. Chorale de musique de chambre
 - c. Chorale de jeunes et d'enfants
 - d. Autres types de chorale.

2.2 THEATRE MUSICAL

- (1) Type de théâtre musical
 - a. Opéra
 - b. Opérette
 - c. Comédie musicale
 - d. Autres.

3.2 DANSE

- (1) Type de danse
 - a. Ballet classique et danse moderne
 - b. Danse folklorique
 - c. Autres.

3.3 AUTRES ARTS DU SPECTACLE

- (1) Type de spectacle
 - a. Cirque
 - b. Pantomime
 - c. Spectacle de marionnettes
 - d. Autres.

POINTS COMMUNS A 2 ET 3

- (1) Type d'artiste
 - a. Musicien (instrumentiste)
 - b. Chanteur
 - c. Acteur
 - d. Danseur
 - e. Autres (régisseur, chorégraphe, décorateur, etc. et artistes des autres arts du spectacle).
- (2) Type de locaux
 - a. Locaux fixes utilisés principalement pour cet usage (salle de concert, théâtre, théâtre en plein air, cirque, etc.)
 - b. Locaux occasionnellement utilisés pour cet usage (cinéma, musée, école, église, salle polyvalente, etc.).
- (3) Type de festival

Sous-catégorie prédominante:

 - a. Musique (instrumentale et vocale)
 - b. Théâtre musical
 - c. Théâtre
 - d. Danse
 - e. Autres arts du spectacle.
4. ENREGISTREMENT SONORE
 - (1) Type (de disques et de bandes préenregistrées)
 - a. Disque longue durée 33 t/m
 - b. Disque 45 t/m
 - c. Disque compact
 - d. Bande magnétique.
 - (2) Genre musical
 - a. Musique classique (sérieuse)
 - b. Musique légère
 - c. Musique populaire (rock, jazz, etc.)
 - d. Musique folklorique.
 - (3) Source d'écoute
 - a. Disque et bande préenregistrées
 - b. Musique radiodiffusée.

Sous-catégories	Création/Production	Communication/Diffusion	Réception/Consommation	Enregistrement/Protection	Participation
<p>Groupe A: 4.1 Peinture (1) 4.2 Sculpture 4.3 Arts graphiques (2) 4.4 Artisanat d'art (métiers d'art) (3) 4.5 Autres formes d'arts visuels (4)</p>	<p>Ressources de production Résultats de la "création"</p> <p>1. Nombre d'artistes dans chacune des sous-catégories 4.1 à 4.5 (e.g. peintres, sculpteurs, etc.) caractérisés par: - professionnellement actifs et/ou faisant partie d'une association et/ou inscrits comme tels 2. Nombre de personnes enseignant ces arts 3. Ecoles pour l'enseignement de ces arts (nombre, nombre d'étudiants) 4. Le financement public relatif à cette fonction (5) 5. Le financement privé (volume)</p>	<p>Accessibilité Echange (international)</p> <p>1. Nombre de musées (6), salles d'exposition (comprenant les galeries d'art commerciales) etc. relatifs à ces arts 2. Nombre d'expositions - permanentes nationales internationales - temporaires nationales internationales - tenues à l'étranger 3. Nombre d'oeuvres exposées 4. Le financement public relatif à cette fonction (5) 5. Le financement privé (volume)</p>	<p>Participation collective</p> <p>1. Fréquentation des musées (correspondant aux catégories des questionnaires de l'Unesco), des salles d'exposition (galeries d'art commerciales exclues) Nombre de visiteurs annuels aux: - musées - autres salles d'exposition (galeries) - permanentes - temporaires 2. Le financement public relatif à cette fonction (5)</p>	<p>Restauration (efforts de protection du patrimoine)</p> <p>1. Nombre de personnes engagées dans l'enregistrement et la restauration dans les musées d'arts visuels 2. Nombre d'oeuvres acquises par les musées publics d'arts visuels, sous chacune des sous-catégories 3. Le financement public relatif à cette fonction (5)</p>	<p>La participation individuelle d'amateurs dans - la création - la diffusion - la restauration relatives à ces arts</p> <p>Temps passé à pratiquer ces arts (7)</p>
<p>Groupe B: 4.6 Photographie 4.6.1 Photographie créative (artistique) 4.6.2 Photographie (autres)</p>	<p>Ressources de production Résultats de la "création"</p> <p>1. Nombre de personnes engagées dans la production/création - photographes commerciaux - photographes portraitistes - photographes d'oeuvres d'art - photographes "freelance" - photographes de presse 2. Nombres de personnes enseignant la photographie pour chaque sous-catégorie 3. Ecoles de photographie pour chaque sous-catégorie, si approprié (nombre, nombre d'étudiants) 4. Livres. Nombre de titres sur la photographie produits annuellement 5. Agences de presses photographiques. Nombre et, si possible, nombre total de photos produites annuellement 6. Financement public pour la sous-catégorie 4.6.1 (5)</p>	<p>Accessibilité Echange</p> <p>1. Nombre de musées de photographie (6) 2. Nombre de collections photographiques dans d'autres musées d'art 3. Nombre de galeries de photo 4. Nombre d'autres lieux d'exposition 5. Nombre d'expositions (et nombre d'oeuvres exposées annuellement) - temporaires - permanentes nationales internationales - tenues à l'étranger 6. Le financement public relatif à cette fonction (5)</p>	<p>Participation collective</p> <p>1. Fréquentation des musées et des salles d'exposition (galeries) Nombre de visiteurs annuels aux - musées de photographie - salles d'expositions 2. Le financement public relatif à cette fonction (5)</p>	<p>Archives d'anciennes photographies, pour les deux sous-catégories</p> <p>1. Nombre de personnes engagées dans l'enregistrement et la restauration de photographies 2. Le financement public relatif à cette fonction (5)</p>	<p>La participation individuelle d'amateurs dans - la création - la diffusion - la restauration relatives à la photographie</p> <p>1. Temps passé à pratiquer la photographie (amateur) (7) 2. Dépenses individuelles annuelles pour la photographie (amateur) 3. Nombre de personnes faisant de la photographie 4. Nombre de clubs-photo 5. Nombre de membres de clubs-photo</p>

NOTES

- (1) Les esquisses et dessins faits par un artiste comme un stade intermédiaire à la production d'une oeuvre finale, et qui peuvent être les objets d'une exposition, sont inclus dans cette sous-catégorie.
- (2) Les arts graphiques comprennent la lithographie, l'eau-forte, la gravure et la sérigraphie, de même que les bandes dessinées et les illustrations.
- (3) L'artisanat l'art (métiers d'art) comprend la poterie, le travail du métal à objet artistique, la bijouterie, et d'autres travaux artistiques prenant comme support le verre, le cuir, le papier, le bois, les fibres, le textile, etc.
- (4) "Autres formes d'arts visuels" comprennent l'art video/ordinateur, etc., de même que la scénographie et des formes nouvelles d'arts visuels.
- (5) Voir la Recommandation de l'Unesco concernant la normalisation internationale des statistiques relatives au financement public des activités culturelles.
- (6) Considérés également sous chaque catégorie dont ils relèvent, les musées sont aussi groupés sous "Patrimoine muséologique" à la Catégorie 0.
- (7) Voir le Modèle d'Enquête de l'Unesco sur l'accès aux ressources culturelles et sur la participation aux activités culturelles (CSR-C-13).

Sous-catégories	Création/Production	Communication/Diffusion	Réception/Consommation	Enregistrement/Protection	Participation
<p><u>Catégorie 5</u> <u>Cinéma et Photographie (1)</u> 5.1 <u>Cinéma</u></p>	<p><u>Activités de production</u> Nombre de nouveaux films produits annuellement, par - dimension (long ou court métrage) - langue d'origine - origine (production nationale, internationale, ou co-production) - sujet (2) (Leur nombre peut être saisi par le dépôt légal ou d'une autre façon) <u>Ressources de production</u> Dépenses totales annuelles pour la production Nombre total de personnes employées - par spécialisation</p>	<p><u>Systèmes de distribution</u> Nombre de systèmes ou réseaux de distribution - nationaux - internationaux (transnationaux) opérant dans le pays <u>Salles de projection</u> (publiques) (salles de cinéma, etc.) - nombre de sièges (total) - nombre de sièges pour 1.000 habit. - nombre d'écrans (total) <u>Nombre annuel de films projetés, par</u> - sujet (2) - langue (d'origine et doublés) - année de production - type de production (nationale, internationale, ou co-production) - origine (nationale ou importation) <u>Ressources de projection</u> Revenu annuel total et dépenses de projection</p>	<p><u>Public</u> - nombre total de billets vendus annuellement - fréquentation moyenne annuelle par personne - dépenses annuelles moyennes par personne pour la fréquentation du cinéma - dépenses annuelles moyennes par personnes pour activités d'amateur relatives au film</p>	<p><u>Ressources archivistiques</u> Nombre d'institutions ayant des facilités (en personnel et équipements) pour l'archivage de films de cinéma <u>Fonds des archives</u> Nombre de films stockés classés par - sujet - langue - année de production d'origine - pays d'origine <u>Utilisation des archives</u> Nombre d'admissions annuelles - pour visionner sur place - pour la recherche - pour reproduction et diffusion éventuelle</p>	<p>Nombre total de centres et clubs du films, de cinémas spécialisés pour amateurs Nombre total de membres Fréquentation annuelle totale Temps passé à des activités de production de films d'amateur (3)</p>
<p>5.2 <u>Photographie (1)</u></p>					
<p>5/6 <u>Video</u></p>	<p><u>Activités de production</u> <u>Nombre de titres produits et diffusés annuellement de</u> (a) Programmes généraux (TV, etc.) - par langue d'origine - par sujet (2) (b) Copies de films, ou diffusion simultanée de nouveaux films, par - dimension (long ou court métrage) - langue d'origine - origine (production nationale, internationale, ou co-production) - sujet (2) (Leur nombre peut être saisi par le dépôt légal ou d'une autre façon) <u>Nombre total d'exemplaires produits, par</u> - dimension (long ou court métrage) pour (b) - langue d'origine - sujet (2)</p>	<p><u>Systèmes de distribution</u> Nombre de magasins vendant la video Nombre de magasins ou centres de location de video Nombre de bibliothèques offrant un service de prêt de video</p>	<p>Nombre de foyers possédant un magnéscope nombre annuel moyen de video-cassettes - achetées - louées - empruntées - réalisées à partir d'émissions de TV par foyer Dépenses annuelles moyennes pour - l'achat de video-cassettes vierges - l'achat de video-cassettes pré-enregistrées</p>	<p>Les mêmes données que pour le film, lorsque les archives pour la video, comme il en existe pour le film, auront une importance significative</p>	<p>Nombre total de centres et de clubs offrant des facilités à des amateurs pour concevoir et enregistrer des programmes video Nombre total de membres Fréquentation annuelle totale Temps passé dans des activités de production video d'amateur (3) Temps passé à regarder la video, par semaine (3)</p>

NOTES

- (1) 5.2 Photographie est assimilée à Arts visuels Catégorie 4.
- (2) Une classification par sujet pour les films et la video n'a pas encore été proposée à cause d'un manque de consensus à cet effet. Il est prévu de proposer une classification simple pour servir à titre d'essai dans les prochains questionnaires de l'Unesco sur ce sujet.
- (3) Modèle d'Enquête de l'Unesco sur l'accès aux ressources culturelles et sur la participation aux activités culturelles (CSR-C-13) - section concernant le budget-temps.

Sous-catégories	Création/Production	Communication/Diffusion	Réception/Consommation	Enregistrement/Protection	Participation
<p><u>Catégorie 6</u> <u>Radio et Télévision</u> 6.1 <u>Radio</u> 6.2 <u>Télévision</u> (Les données se réfèrent à 6.1. et 6.2. sauf avis contraire)</p>	<p><u>Activités de production</u> Nombre de nouveaux programmes produits annuellement, classés par</p> <ul style="list-style-type: none"> - langue d'origine - origine (production nationale, internationale, ou co-production) - type - selon la Recommandation de l'Unesco (1) <p>(Leur nombre peut être saisi par le dépôt légal ou d'une autre façon)</p> <p><u>Ressources de production</u> Dépenses totales annuelles pour les programmes produits par les institutions (ou co-productions)</p> <p>Nombre total de personnes employées (1), par type de spécialisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - personnel de programme, dont <ul style="list-style-type: none"> - journalistes - techniciens - autres <p>Dépenses totales pour salaires, honoraires et contrats (1)</p> <p>Dépenses totales pour l'acquisition de programmes (1)</p>	<p><u>Systèmes de transmission</u> Nombre, par type</p> <ul style="list-style-type: none"> - par antenne individuelle ou collective (nombre de chaînes) - par câble (réseaux) (nombre total de chaînes disponibles) - par satellite <p><u>Institutions de radiodiffusion</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - par type (d'Etat, publiques, privées) - par portée géographique (nationale, régionale, locale) <p>Nombre d'émetteurs utilisés par ces institutions par type et puissance (1)</p> <p><u>Programmes (diffusion)</u> Nombre total en heures de temps de diffusion, classées par</p> <ul style="list-style-type: none"> - sujet - langue - type d'institution - type de production (nationale, internationale ou co-production) <p><u>Dépenses</u> Dépenses annuelles totales pour la transmission/diffusion, par type d'institution (d'Etat, publique, privée)</p>	<p>Nombre de foyers possédant</p> <ul style="list-style-type: none"> - des postes de radio (1) - des téléviseurs <ul style="list-style-type: none"> - noir et blanc - couleur <p>Nombre de foyers avec téléviseurs reliés à</p> <ul style="list-style-type: none"> - antenne (ordinaire ou soucoupe pour satellite) - câble <p>Dépenses annuelles des foyers pour</p> <ul style="list-style-type: none"> - acquisition d'équipement de réception - licences, souscriptions, etc. 	<p><u>Ressources archivistiques</u> Nombre d'établissements avec des facilités (personnel et équipements) pour l'archivage de programmes de radio-diffusion</p> <p><u>Fonds des archives</u> Nombre total de programmes (en titres) dans les archives, par</p> <ul style="list-style-type: none"> - support technique (magnétique, digital, laser, etc.) - type de programme (1) - langue - pays d'origine - année de dépôt légal <p><u>Utilisation des archives</u> Nombre de visites par an</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour écouter/visionner sur place - pour la recherche - pour l'enregistrement et la diffusion éventuelle 	<p>Nombre de centres, de clubs offrant des facilités aux amateurs, pour la réalisation et l'enregistrement de programmes</p> <ul style="list-style-type: none"> - au magnétophone (radio) - au magnétoscope (TV) - voir Video <p>Nombre total de membres Nombre total d'utilisateurs (fréquentation annuelle)</p> <p>Temps passé à la production d'amateur de programmes radio (2) Pour la TV, voir Video</p> <p>Temps passé à regarder la télévision ou à écouter la radio (2)</p>

NOTES

- (1) Voir la Recommandation de l'Unesco concernant la normalisation internationale des statistiques relatives à la radio et à la télévision.
- (2) Modèle d'Enquête de l'Unesco sur l'accès aux ressources culturelles et sur la participation aux activités culturelles (CSR-C-13) - section concernant le budget-temps.

Sous-catégories	Données proposées
7.1 <u>Vie associative</u>	1. <u>Institutions</u> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'associations, selon <ul style="list-style-type: none"> - le type (professionnel et amateur) - le niveau géographique (national, régional, local) - le type d'activités - Nombre de cercles, clubs, etc. par type d'activités 2. <u>Evénements</u> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'événements organisés annuellement 3. <u>Personnes</u> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants aux événements - Nombre de membres inscrits - Nombre d'employés 4. <u>Finances</u> <ul style="list-style-type: none"> - Subsidés publics - Contributions privées - Recettes d'admission - Autres revenus
7.2 <u>Etablissements polyvalents, pour des activités culturelles</u>	1. <u>Institutions</u> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'établissements, selon <ul style="list-style-type: none"> - le niveau géographique (national, régional, local) - le type et le genre (selon la typologie nationale) - la localisation (écoles, hôpitaux, etc.) - le statut (administrés par...) 2. <u>Evénements</u> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'activités et d'événements par type 3. <u>Personnes</u> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes fréquentant ces établissements, par âge et sexe - Nombre de membres inscrits - Nombre d'employés permanents - Nombre de volontaires, équivalent plein temps (estimation) 4. <u>Finances</u> <ul style="list-style-type: none"> - Subsidés publics - Contributions privées - Recettes d'admission - Autres revenus
7.3 <u>Pratiques socio-culturelles</u> 7.3.1 <u>Pratiques individuelles</u>	1. <u>Structure générale d'emploi du temps journalier (a) par journée de travail et (b) par journée de week-end</u> <ul style="list-style-type: none"> - Durée du <ul style="list-style-type: none"> - temps nécessaire - besoins physiologiques - temps de travail - temps libre <ul style="list-style-type: none"> - activités culturelles (CSC) - activités non culturelles 2. <u>Temps journalier passé dans des activités culturelles par sexe, âge, type de famille, niveau socio-économique</u> <ul style="list-style-type: none"> - Temps journalier passé dans des activités culturelles (Catégories CSC) comprenant des activités secondaires 3. <u>Structure générale du temps libre annuel</u> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jours de vacances, etc. en une année 4. <u>Temps annuel passé dans des activités culturelles</u> <ul style="list-style-type: none"> - Temps passé/fréquence des activités relatives aux catégories du CSC

Sous-catégories	Données proposées
7.3.2. <u>Vie familiale</u>	<p>1. <u>Vie familiale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Caractéristiques socio-démographiques - nombre de membres - état civil - nombre d'enfants etc. - Niveau d'instruction <p>2. <u>Pratiques traditionnelles (religieuses etc.)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Célébrations religieuses - services religieux - messe, etc. - jeûne - Ramadan, Noël, etc. - Événements traditionnels (liés à la religion ou non) - anniversaire - mariage - enterrement - etc.
7.3.3 <u>Vie communautaire</u>	<p>1. <u>Événements</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de - jours nationaux, politiques - festivités folkloriques - foires - célébrations saisonnières (carnaval, Nouvel An, etc.) - festivals et compétitions - journées culturelles (nationales et internationales) - le jour de ... - autres manifestations - salons (chats, chiens, chevaux), floralies, etc. - expositions - etc. <p>2. <u>Pratiques linguistiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de - langues officielles - langues nationales - Pourcentage de la population utilisant - la langue officielle, par genre - la langue nationale, par genre, au foyer <p>3. <u>Pratiques religieuses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de religions - Pourcentage de la population, par religion (religions principales) - Subsidés publics
7.4 <u>Données inter-catégorielles</u>	<p>1. <u>Administration générale de la culture</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépenses publiques pour l'administration générale de la culture (voir Recommandation de l'Unesco concernant la normalisation internationale des statistiques relatives au financement public des activités culturelles) <p>2. <u>Relations culturelles internationales</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'accords culturels en cours de validité - intergouvernementaux - interinstitutionnels - Touristes, par pays d'origine - Nombre d'associations fraternelles internationales - Nombre d'institutions culturelles à l'étranger - Nombre de villes jumelées et nombre de ces villes, par pays - Nombre d'ONGs dont le pays est membre - Nombre de groupes d'exécutants allant à, ou venant de l'étranger

Sous-catégories	Données proposées
7.4 (suite)	<p>3. <u>Recherche dans le domaine culturel</u></p> <p><u>Institutions</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Nombre d'institutions de recherche <p><u>Evénements</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Nombre de projets en cours<ul style="list-style-type: none">- nationaux- internationaux <p><u>Personnes</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Nombre de chercheurs <p><u>Productions</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Nombre de publications<ul style="list-style-type: none">- livres- périodiques- thèses <p><u>Finances</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Financement public pour la recherche dans la culture

CATEGORIE 8

SPORTS ET JEUX

Création/Production	Distribution Dissémination Transmission	Réception/Consommation (participation passive)	Enregistrement/ Conservation	Participation (active)
<p>1. Formation et entraînement - nombre de personnes (formateurs et entraîneurs) - nombre d'équipes (ou d'individus) en entraînement, par discipline</p> <p>2. Livres et périodiques sur le sport - nombre de titres de livres produits - nombre de magazines de sport</p> <p>3. Journalistes sportifs - nombre, presse - nombre, radiodiffusion (radio et télévision)</p> <p>4. Records mondiaux et régionaux détenus</p> <p>5. Financement public pour la formation hors du système formel d'éducation (2)</p>	<p>1. Nombre d'événements sportifs annuels, par discipline - au niveau national - au niveau local</p> <p>2. Nombre d'heures de programme sportif par semaine - à la radio - à la télévision (1)</p> <p>3. Production de films sportifs - nombre annuel</p> <p>4. Centres d'information sportifs - nombre - nombre de visites aux centres (annuel)</p> <p>5. Construction et entretien des installations sportives (coûts annuels)</p> <p>6. Production d'équipements sportifs - valeur de production - valeur d'exportation</p> <p>7. Importation d'équipements sportifs (valeur)</p> <p>8. Financement public pour 5 et 6 (2)</p>	<p>1. Nombre d'admissions aux événements sportifs publics, par discipline (pour les plus importants sports nationaux)</p> <p>2. Recettes globales, par discipline</p> <p>3. Temps moyen hebdomadaire passé à regarder des événements sportifs à la télévision (voir Modèle d'Enquête de l'Unesco - budget-temps)</p>	<p>1. Musées sportifs - nombre</p> <p>2. Bibliothèques sportives - nombre</p>	<p>1. Nombre de clubs/associations sportifs par discipline (d'amateurs ou de professionnels)</p> <p><u>Amateurs</u></p> <p>2. Nombre de sportifs amateurs réguliers (au moins 3 heures de pratique par semaine) - par discipline - nombre de fois par semaine</p> <p>3. Nombre de compétiteurs par discipline, participant à - des compétitions internationales - des compétitions nationales</p> <p><u>Professionnels</u></p> <p>4. Nombre de sportifs professionnels - par discipline</p> <p>5. Echange international - nombre de visites à l'étranger par des équipes nationales - nombre de visites d'équipes sportives étrangères</p> <p>6. Financement public des clubs/associations sportifs pour l'organisation de jeux, de matchs, etc. (2)</p>

NOTES

(1) Voir la Recommandation de l'Unesco sur la normalisation internationale des statistiques relatives à la radio et à la télévision (novembre 1976)

(2) Voir la Recommandation de l'Unesco sur la normalisation internationale des statistiques relatives au financement public des activités culturelles (octobre 1980)

CATEGORIE 9

ENVIRONNEMENT ET NATURE

Sous-catégories	Création/Production	Transmission/Diffusion	Consommation	Enregistrement/ Protection	Participation
9.1 Environnement naturel		<p>Nombre total de lieux aménagés par catégories de lieux (se référer au questionnaire Unesco sur les musées et al) (1)</p> <p>Accroissement annuel</p> <p>Personnel employé</p>	<p>Nombre de visites dans ces lieux:</p> <ul style="list-style-type: none"> - total - par catégorie (voir questionnaire Unesco sur les musées) - par nature de protection 	<p>Nombre de lieux organisés pour la protection de la nature (plantes et animaux)</p> <p>Total, par nature de protection</p> <p>Accroissement annuel</p> <p>Personnel employé</p> <p>Recherche: nombre de scientifiques travaillant dans ces lieux (protection)</p>	<p>Nombre de clubs de nature</p> <p>Nombre de membres</p> <p>Habitude de fréquentation (temps passé - voir Modèle d'enquête de l'Unesco)(2)</p>
9.2 Environnement urbain (qualité de la vie dans le cadre urbain)	<p>Nombre d'architectes employés dans des bureaux d'études urbaines</p> <p>Nombre de paysagistes</p> <p>Nombre de concours publics d'architecture</p>	<p>Dans la capitale et les villes de plus de (à définir)</p> <ul style="list-style-type: none"> - % de la surface espace vert par rapport à la surface bâtie <p>Nombre d'aires de jeux</p> <p>Nombre de pistes cyclables (ou nombre de kilomètres)</p> <p>Nombre de kilomètres de zones piétonnés (ou surface)</p> <p>Nombre de centres récréatifs et sportifs publics</p>	<p>Nombre de visites dans les centres sportifs et récréatifs publics</p>	<p>Voir Catégorie 0</p>	<p>Habitude de fréquentation (temps passé - voir Modèle d'enquête de l'Unesco)(2)</p>

NOTE

- (1) Ce questionnaire se réfère dans sa troisième partie à ces lieux aménagés - réserves naturelles, jardins botaniques et zoologiques, etc.
- (2) Modèle d'enquête sur l'accès aux ressources culturelles et sur la participation aux activités culturelles (Unesco, CSR-C-13).

ANNEXE I

CADRE POUR LES STATISTIQUES CULTURELLES

Groupe de Travail (Groupe Cadre)

1ère réunion: 8-11 décembre 1981, Paris
 2ème réunion: 7-10 décembre 1982, Paris
 3ème réunion: 16-19 avril 1984, Paris
 4ème réunion: 22-25 avril 1985, Paris

Groupes d'études en commun

A	B	C	D	E	F
Patrimoine culturel Imprimés et littérature	2. Musique 3. Arts d'exécution et d'interprétation	5. Cinéma 6. Radiodiffusion et télévision	7. Activités socio-culturelles	4. Arts visuels Photographie	8. Sports et jeux
Belgique France Norvège Pays-Bas Roumanie (Hongrie)	Autriche Danemark Hongrie Italie	Canada Finlande Suède USA	France Hongrie Secrét. Nordique Suisse Yougoslavie	Allemagne, Rép.féd. Espagne Grèce Italie (Hongrie)	Bulgarie Canada Finlande Rép.dém.allemande URSS
Novembre 1982, Paris Janvier 1984, Oslo Février 1985, Rijswijk	1. Novembre 1981, Venise 2. Septembre 1982, Vienne 3. Juin 1983, Copenhague 4. Novembre 1984, Budapest	1. Décembre 1980, Ottawa 2. Août 1981, Helsinki 3. Septembre 1982, Washington D.C. 4. Octobre 1983, Ottawa 5. Avril 1985, Stockholm	1. Juin 1982, Copenhague 2. Avril 1983, Budapest 3. Novembre 1984, Zagreb 4. Avril 1985, Berne	1. Novembre 1983, Paris 2. Mars 1985, Rome 3. Octobre 1985, Athènes	1. Décembre 1984, Helsinki

CES/AC.44/11
ANNEXE I

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
Organización de las Naciones Unidas para la Educación, la Ciencia y la Cultura
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Организация Объединенных Наций по вопросам образования, науки и культуры
منظمة الأمم المتحدة للتربية والعلم والثقافة
联合国教育、科学及文化组织

Recommendation concerning the International Standardization of Statistics on the Public Financing of Cultural Activities

adopted by the General Conference at its twenty-first session
Belgrade, 27 October 1980

Recomendación sobre la normalización internacional de las estadísticas relativas al financiamiento público de las actividades culturales

aprobada por la Conferencia General en su 21ª reunión
Belgrado, 27 de octubre de 1980

Recommandation concernant la normalisation internationale des statistiques relatives au financement public des activités culturelles

adoptée par la Conférence générale à sa vingt et unième session
Belgrade, 27 octobre 1980

Рекомендация о международной стандартизации статистики государственного финансирования деятельности в области культуры,

принятая Генеральной конференцией на двадцать первой сессии
Белград, 27 октября 1980 г.

توصية بشأن التوحيد الدولي للإحصاءات المتعلقة بالأموال العامة المخصصة للأنشطة الثقافية

أقرها المؤتمر العام في دورته الحادية والعشرين
ببلغراد، ٢٧ أكتوبر/تشرين الأول ١٩٨٠

关于文化活动公共经费统计国际标准化的建议

大会第二十一届会议通过
贝尔格莱德，1980年10月27日



Recommandation concernant la normalisation internationale des statistiques relatives au financement public des activités culturelles¹

La Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, réunie à Belgrade du 23 septembre au 28 octobre 1980, en sa vingt et unième session,

Considérant qu'en vertu de l'article IV, paragraphe 4, de l'Acte constitutif, il appartient à l'Organisation d'élaborer et d'adopter des instruments destinés à régler internationalement des questions relevant de sa compétence,

Considérant que l'article VIII de l'Acte constitutif dispose notamment que chaque État membre adresse à l'Organisation, aux dates et sous la forme que déterminera la Conférence générale, des rapports sur les lois, règlements et statistiques relatifs à ses institutions et à son activité dans l'ordre de l'éducation, de la science et de la culture,

Considérant qu'il est souhaitable que les autorités nationales chargées de recueillir et de communiquer des données statistiques relatives au financement public des activités culturelles soient guidées par certaines normes en matière de définition, de classification et de présentation, afin d'améliorer la comparabilité internationale de ces données, destinées à servir non seulement comme information générale, mais aussi aux responsables des politiques culturelles et aux planificateurs,

Tenant compte des travaux de classification à long terme entrepris conjointement par l'Unesco et d'autres organisations des Nations Unies pour l'élaboration du Cadre pour les statistiques culturelles (CSC),

Étant saisie de propositions concernant la normalisation internationale des statistiques relatives au financement public des activités culturelles, question qui constitue le point 33 de l'ordre du jour de la présente session,

Après avoir décidé, à sa vingtième session, que cette question ferait l'objet d'une réglementation internationale, par voie de recommandation aux États membres, au sens du paragraphe 4 de l'article IV de l'Acte constitutif,

Adopte ce vingt-septième jour d'octobre 1980, la présente Recommandation :

La Conférence générale recommande aux États membres d'appliquer les dispositions ci-après concernant la normalisation internationale des statistiques relatives au financement public des activités culturelles — ces dispositions étant considérées comme une étape vers l'élaboration d'un système complet (comprenant le financement privé) pour les activités culturelles — en adoptant les mesures législatives ou autres qui pourraient être nécessaires, conformément aux pratiques constitutionnelles de chacun d'eux, pour donner effet dans leurs territoires respectifs aux principes et normes formulés dans la présente Recommandation.

La Conférence générale recommande aux États membres de porter la présente Recommandation à la connaissance des autorités et organismes chargés de recueillir et de communiquer les statistiques relatives au financement public des activités culturelles.

La Conférence générale recommande aux États membres de lui présenter, aux dates et sous la forme qu'elle déterminera, des rapports concernant la suite donnée par eux à la présente Recommandation.

I. Portée et définitions

Portée

1. Les statistiques visées par la présente Recommandation ont pour objet de fournir, pour chaque État membre, des renseignements normalisés sur le financement des activités culturelles au moyen de dépenses publiques (autres que celles incluses dans les statistiques de l'éducation et des sciences).

Définition du domaine culturel et énumération des activités composantes

2. Pour l'application de la présente Recommandation, le domaine culturel est défini comme comportant les catégories suivantes :

Catégorie 0 : Patrimoine culturel

Cette catégorie comprend les activités ayant pour objet la préservation et le développement du patrimoine culturel et des structures culturelles sous forme d'entretien de monuments, de dépôt, de collection et de communication d'œuvres du passé :

0.0 Monuments historiques et sites

0.1 Archives

0.2 Musées

0.3 Fouilles archéologiques

0.4 Autres formes du patrimoine culturel officiellement protégé

0.5 Recherche et formation hors du système d'enseignement formel

1. Recommandation adoptée sur le rapport de la Commission du programme V à la 37^e séance plénière, le 27 octobre 1980.

0.6 Activités nécessaires à la préservation et à l'inventaire du patrimoine culturel qui ne peuvent être rangées dans les autres sous-catégories

Catégorie 1 : Imprimés et littérature

Cette catégorie comprend les activités ayant pour objet la création, la production et la diffusion d'œuvres littéraires sous la forme d'imprimés (livres, périodiques, journaux, etc.), ainsi que l'établissement et le fonctionnement des bibliothèques :

- 1.0 Création littéraire
- 1.1 Édition de livres
- 1.2 Édition de périodiques et de journaux
- 1.3 Diffusion et commercialisation de livres, périodiques et journaux
- 1.4 Bibliothèques
- 1.5 Recherche et formation hors du système d'enseignement formel
- 1.6 Activités annexes nécessaires à la production littéraire et à l'impression

Catégorie 2 : Musique

Cette catégorie comprend les activités ayant pour objet la création, la production et la diffusion d'œuvres musicales sous la forme de partitions, d'enregistrements et de concerts :

- 2.0 Création musicale
- 2.1 Représentations musicales (concerts de musique instrumentale ou vocale)
- 2.2 Édition de musique imprimée
- 2.3 Représentations lyriques (opéras, opérettes, etc.)
- 2.4 Édition de musique enregistrée (disques, bandes magnétiques, cassettes, etc.)
- 2.5 Diffusion et commercialisation de la musique imprimée et enregistrée
- 2.6 Production et commercialisation des instruments de musique
- 2.7 Production et commercialisation de matériel servant à la reproduction et à l'enregistrement (électrophones, magnétophones, etc.)
- 2.8 Formation hors du système d'enseignement formel
- 2.9 Activités annexes nécessaires à la création et à la production musicales ainsi qu'à la production d'équipements

Catégorie 3 : Arts scéniques

Cette catégorie comprend les activités ayant pour objet la création, la production et la diffusion d'œuvres scéniques. Ces œuvres ont souvent un triple caractère, littéraire, musical et plastique :

- 3.0 Création scénique
- 3.1 Représentations théâtrales dramatiques
- 3.2 Représentations chorégraphiques
- 3.3 Représentations scéniques autres (cirque, musio-hall, cabarets, spectacles divers de variétés)
- 3.4 Formation hors du système d'enseignement formel
- 3.5 Activités annexes nécessaires aux arts scéniques (location de salles de spectacles, services d'intermédiaires, production et commercialisation du matériel utilisé, et production d'équipements)

Catégorie 4 : Arts plastiques

Cette catégorie comprend les activités ayant pour objet la création, la production et la diffusion d'œuvres plastiques sous la forme de peintures, sculptures, objets d'ornement et artisanat d'art :

- 4.0 Création plastique
- 4.1 Édition et production d'œuvres plastiques
- 4.2 Expositions d'œuvres plastiques
- 4.3 Diffusion et commercialisation d'œuvres plastiques
- 4.4 Formation hors du système d'enseignement formel
- 4.5 Activités annexes nécessaires aux arts plastiques (production et commercialisation des matières et matériel nécessaires à la création et à l'édition d'œuvres d'art)

Catégorie 5 : Cinéma et photographie

Cette catégorie comprend les activités ayant pour objet la création, la production et la diffusion d'œuvres cinématographiques et photographiques :

- 5.0 Création cinématographique (production de films cinématographiques)
- 5.1 Distribution cinématographique
- 5.2 Représentations cinématographiques
- 5.3 Photographie
- 5.4 Formation hors du système d'enseignement formel
- 5.5 Activités annexes nécessaires au cinéma et à la photographie (production et commercialisation de films, écrans, appareils de prise de vues, appareils photographiques, dispositifs sonores, projecteurs, bâtiments et installations utilisés pour les projections)

Catégorie 6 : Radiodiffusion et télévision

Cette catégorie comprend les activités ayant pour objet la création, la production et la diffusion d'œuvres radiodiffusées et télévisées :

- 6.0 Radiodiffusion
- 6.1 Télévision
- 6.2 Formation hors du système d'enseignement formel
- 6.3 Activités nécessaires à la radiodiffusion et à la télévision (production et commercialisation d'appareils émetteurs, récepteurs, réseaux)

Catégorie 7 : Activités socioculturelles

Cette catégorie comprend les activités ayant pour objet de mettre les populations en mesure de s'exprimer par des voies individuelles ou collectives dans tous les aspects de leur vie quotidienne :

- 7.0 Animation socioculturelle, maisons de la culture et promotion d'activités d'amateurs
- 7.1 Associations civiques ou professionnelles
- 7.2 Activités socioculturelles autres (cérémonies, pratiques sociales liées à des croyances religieuses, morales, éthiques ou philosophiques)
- 7.3 Formation hors du système d'enseignement formel
- 7.4 Autres activités nécessaires aux activités socioculturelles

Catégorie 8 : Sports et jeux

Cette catégorie comprend la production d'équipements sportifs, la construction et l'entretien des

locaux et terrains (stades, piscines, gymnases, etc.), ainsi que les activités connexes et celles qui concernent les services d'organisation des sports et des jeux :

- 8.0 Activités sportives et associations sportives (pratique de sports, organisation de jeux, rencontres, etc.)
- 8.1 Production d'équipements sportifs, construction et entretien des locaux et terrains
- 8.2 Formation hors du système d'enseignement formel

Catégorie 9 : Nature et environnement

Cette catégorie comprend les activités ayant pour objet la fourniture, l'entretien et le soutien d'équipements et de services récréatifs et culturels se rapportant à la nature et à l'environnement et liés à la qualité de la vie.

- 9.0 Activités récréatives liées à la nature (parcs nationaux, réserves naturelles, plages publiques, chemins forestiers, etc.)

- 9.1 Activités liées à la qualité du cadre urbain (parcs urbains, plantations d'arbres, aires de jeux pour les enfants, etc.)

Catégorie 10 : Administration générale de la culture et activités non ventilables

Cette catégorie comprend les activités ayant pour objet la fourniture, l'entretien et les équipements des services d'administration ainsi que les activités culturelles polyvalentes ne pouvant pas être ventilées, dans leur totalité, dans une seule catégorie :

- 10.0 Activité d'administration générale publique de la culture
- 10.1 Fourniture et entretien d'équipements culturels polyvalents concernant plusieurs rubriques de la classification fonctionnelle (par exemple, bâtiments polyvalents servant de salle de concert, de cinéma ou de conférence)
- 10.2 Autres activités non ventilables suivant les catégories précédentes.

Définition du secteur des administrations publiques et des organismes le composant

3. Sont reprises ci-dessous les définitions formulées dans le Système de comptabilité nationale (SCN) de l'Organisation des Nations Unies. Elles devraient être utilisées dans l'établissement des statistiques visées par la présente Recommandation. D'autre part, il conviendra aussi de tenir compte des systèmes propres à certains pays, notamment aux pays à économie planifiée, où est appliquée la méthode des balances pour la comptabilisation des résultats de l'activité économique, c'est-à-dire le Système du produit matériel (SPM).

(a) Définition du secteur des administrations publiques :

« Ensemble des bureaux, ministères, organismes et autres services qui sont des organes ou des moyens d'action des pouvoirs publics centraux des États d'une fédération et des collectivités locales, qu'ils émargent à des budgets ordinaires ou extraordinaires, ou qu'ils soient financés par des fonds extra-budgétaires. Cet ensemble comprend : les institutions sans but lucratif qui, sans faire partie intégrante des administrations publiques, sont entièrement ou principalement financées et contrôlées par les pouvoirs publics, ou sont essentiellement au service des administrations publiques; tous les régimes de sécurité sociale destinés à de grands groupes de la population, qui sont imposés, contrôlés ou financés par les pouvoirs publics; et les unités de production marchande gérées par l'administration qui produisent principalement des biens et services pour l'administration, de même que celles qui, à titre principal, vendent des biens et services en petite quantité à la population. On exclut de ce secteur les autres unités de production marchande gérées par l'administration et les sociétés publiques. »

(b) Les organismes composant le secteur des administrations publiques se classent en deux sous-secteurs :

- (i) Le sous-secteur des administrations centrales est défini de la manière suivante : « Tous les ministères, services, bureaux, établissements et autres organismes, etc., classés dans le secteur institutionnel des administrations publiques, qui sont des services ou des moyens d'action du pouvoir central, qu'ils émargent à des budgets ordinaires, à des budgets extraordinaires ou qu'ils soient financés sur des fonds extra-budgétaires. On exclut de l'administration centrale les administrations de sécurité sociale organisées de façon indépendante de celle-ci. » Le sous-secteur des administrations centrales comprend, en général, les organismes suivants : 1. Les ministères, dont : le ministère chargé des affaires culturelles et les autres ministères intervenant dans la vie culturelle; 2. Les établissements publics nationaux possédant une certaine autonomie par rapport aux ministères dans leur fonctionnement. Certains fonctionnent comme des administrations et seront donc considérés comme telles. D'autres fonctionnent comme des entreprises, et ne seront considérées comme financement public que les subventions d'exploitation reçues par ces organismes des administrations publiques qui en ont la tutelle.
- (ii) Le sous-secteur des administrations locales est défini de la manière suivante : « Ensemble des bureaux, organismes et autres services classés dans le secteur institutionnel des administrations publiques qui sont des organes ou des moyens d'action des États d'une fédération, des provinces, des régions, des districts, des départements et des communes, ainsi que tous les autres organes de l'administration, à l'exception de l'administration centrale. » Le sous-secteur des adminis-

trations locales, comme celui des administrations centrales, comprend, en général, les organismes suivants : 1. Des services administratifs fédéraux, régionaux, départementaux, communaux ; 2. Des établissements publics, dont seuls sont retenus pour les dépenses publiques à des fins d'activités culturelles, ceux fonctionnant comme des administrations.

- (c) Il est à noter que, pour chacun des deux sous-secteurs des administrations publiques, il y aura lieu de tenir compte des fonds extrabudgétaires dont les mouvements financiers (crédits affectés et dépenses effectuées) figurent dans des comptes de trésorerie hors des budgets des administrations qui les gèrent.

II. Classification des données

Classification fonctionnelle des dépenses publiques à des fins d'activités culturelles

4. Les fonctions suivant lesquelles devraient être classées les dépenses publiques à des fins d'activités culturelles devraient correspondre aux catégories en lesquelles a été subdivisé le domaine culturel : patrimoine culturel, imprimés et littérature, musique, arts scéniques, arts plastiques, cinéma et photographie, radiodiffusion et télévision, activités socioculturelles, sports et jeux, nature et environnement, et administration générale de la culture et activités non ventilables.

Classification économique des dépenses publiques à des fins d'activités culturelles

5. Il conviendrait d'utiliser la nomenclature proposée par le Système de comptabilité nationale de l'Organisation des Nations Unies pour le classement des opérations des agents du Système. Les catégories de dépenses que l'on rencontre pour la description des dépenses publiques à des fins d'activités culturelles sont les suivantes :
- (a) Les dépenses pour l'achat de biens et de services
 - (i) Les achats de biens et de services effectués pour le fonctionnement des administrations publiques (fournitures et matériel);
 - (ii) La rémunération des salariés : ensemble des salaires versés par les administrations publiques (y compris les cotisations aux divers régimes de sécurité et de prévoyance sociale) à l'occasion de leur activité, que celle-ci ait un but de simple administration ou d'intervention effective dans la vie culturelle;
 - (iii) La formation brute de capital fixe qui consiste essentiellement en la constitution d'équipements collectifs destinés à la vie culturelle (bâtiments et matériel);
 - (iv) Les acquisitions d'actifs incorporels, achats d'œuvres d'art, commandes artistiques, etc.
 - (b) Les transferts
 - (i) Les subventions d'exploitation destinées aux entreprises publiques et privées et aux établissements publics fonctionnant comme des entreprises, et ayant pour objet de favoriser le développement d'une branche d'activité naissante ou de compléter le revenu d'une activité existante, ou encore de stabiliser les prix de vente;
 - (ii) Les transferts courants aux institutions privées sans but lucratif au service des ménages exerçant leurs activités dans tous les domaines de la culture. Par exemple : subventions aux associations s'occupant d'archéologie, de conservation du patrimoine, d'encouragement aux lettres, à la musique, aux arts, etc.;
 - (iii) Les transferts courants aux ménages tels que les aides distribuées aux créateurs à des fins sociales, les bourses d'enseignement et d'études, etc.;
 - (iv) Les transferts en capital destinés aux entreprises publiques ou privées et aux établissements fonctionnant comme des entreprises pour leur équipement;
 - (v) Les transferts vers l'extérieur. Ils concernent le plus souvent des actions culturelles entrant dans le domaine de la coopération internationale;
 - (vi) Les transferts courants entre administrations se produisant pour la plupart : soit entre administrations centrales et établissements publics, soit entre administrations centrales et administrations locales;
 - (vii) Les impôts éventuellement payés par les administrations publiques à l'occasion de leurs activités culturelles;
 - (viii) Les dégrèvements fiscaux (en faveur du livre, des spectacles, etc.).
 - (c) Les opérations financières
 - (i) Remboursement d'emprunts effectués d'une manière spécifique pour des activités culturelles;
 - (ii) Prêts. Certaines administrations ou établissements publics peuvent faire bénéficier de prêts

certaines activités culturelles. Par exemple : prêts à des éditeurs ou à la production cinématographique.

III. Présentation des données statistiques

6. Les statistiques sur lesquelles porte la présente Recommandation devraient être établies avec une périodicité de deux années pour les dépenses culturelles des administrations centrales et se rapporter à la dernière année des deux années écoulées. Pour les dépenses culturelles des administrations locales, la périodicité en sera de quatre années. Les renseignements fournis devraient être présentés conformément aux définitions et aux classifications indiquées dans les paragraphes ci-dessus. Les différences éventuelles entre ces définitions et classifications et celles qui sont en usage sur le plan national devraient être signalées. Il conviendrait aussi de joindre des indications sur les structures administratives nationales et la couverture des données lorsqu'elles paraissent influencer sur les statistiques relatives aux dépenses publiques à des fins d'activités culturelles.
 - (a) Les données statistiques devraient être présentées dans un tableau à double entrée où seront portées :
 - (i) En ligne, les données relatives à la classification fonctionnelle;
 - (ii) En colonne, les données relatives à la classification économique.
 - (b) Il devrait être établi un tableau à double entrée par type d'organisme public pour chacun des sous-secteurs suivants :
 - (i) Le sous-secteur des administrations centrales : ministères et établissements publics;
 - (ii) Le sous-secteur des administrations locales : services locaux et établissements publics.Des tableaux synthétiques devraient être dressés à chaque fois qu'il le serait possible pour l'ensemble des administrations publiques.
 - (c) Il devrait être indiqué si les données s'appliquent à des prévisions (données budgétaires) ou à des opérations effectivement réalisées (données comptables).
 - (d) Des données globales pourraient être communiquées lorsque des données par sous-catégorie ne seraient pas disponibles.